



Métropole
du Grand Paris



PLAN VÉLO
MÉTROPOLITAIN

DOSSIER DE PRESSE

**Plan Vélo MÉTROPOLITAIN
ET ACTIONS DE LA MÉTROPOLÉ
DU GRAND PARIS EN FAVEUR
DES MOBILITÉS DOUCES**

FÉVRIER 2025

Conception : 9 agence Giboulées - Impression : PeriGraphic Février
2025 - Crédits photo : ©Métropole du Grand Paris; ©Istock, ©Envato





SOMMAIRE

5 | Édito

6 | Les 5 enjeux du Plan Vélo Métropolitain

7 | Des investissements métropolitains pour réduire les coupures urbaines

8 | Le Plan Vélo Métropolitain

10 | Les actions de la Métropole du Grand Paris en faveur des mobilités douces pendant les Jeux de Paris 2024

12 | Focus sur les avancements

13 | La « méthode vélo » de la Métropole du Grand Paris

14 | Les 5 avantages de l'usage du vélo pour les Métropolitains

15 | Chiffres clés du Plan Vélo Métropolitain



Le Plan Vélo Métropolitain adopté en juillet 2021 est désormais structuré en **9 lignes** desservant **70 communes métropolitaines**, et totalisant près de **230km d'aménagements cyclables** (dont 68 % déjà réalisés et engagés). L'enveloppe dédiée à la réalisation du Plan Vélo Métropolitain a été augmentée de 8 % et s'élève dorénavant à **108 millions d'euros**.

ÉDITO



Patrick OLLIER

Président de la Métropole
du Grand Paris,
Maire de Rueil-Malmaison



Jean-Pierre BARNAUD

Vice-président de la
Métropole du Grand Paris
délégué aux Mobilités
et Circulations douces



Jacques BAUDRIER

Conseiller métropolitain
délégué au Déploiement
des Pistes Cyclables

La Métropole du Grand Paris définit des politiques et met en oeuvre des programmes d'actions en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, notamment par le développement et la promotion de la mobilité durable. Elle s'est fixée une stratégie affirmée pour atteindre la neutralité carbone en 2050 afin d'améliorer la qualité de l'air et d'agir sur le cadre de vie des habitants, avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM).

C'est dans ce cadre que, dès 2020, la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec l'APUR, l'Institut Paris Région (IPR), et le Collectif Vélo Île-de-France, a mis en place un ambitieux Plan Vélo Métropolitain. Celui-ci réalise la jonction de tous les plans vélo coexistants sur son périmètre.

La Métropole du Grand Paris s'est résolument engagée, dès sa création, pour le développement du vélo, notamment par sa participation financière au syndicat Vélib' Métropole, qui a pu s'étendre à 65 communes, au bénéfice de 473 000 abonnés (+16 % en 1 an) et 250 000 usagers uniques. La Métropole s'engage également par son soutien aux projets locaux en faveur de la mobilité active. Depuis 2016, près de 200 projets de mobilité douce ont été subventionnés, dans 85 communes, à hauteur de 110 millions d'euros : 26,6 millions d'euros pour 51 projets d'aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain, 49 millions d'euros pour dix projets de franchissement et 22,6 millions pour 100 projets au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain, 2,3 millions d'euros pour 10 projets dans le cadre de la convention de partenariat Métropole-Département de Seine-Saint-Denis, 2,5 millions d'euros pour 2 projets dans le cadre de la convention de partenariat Métropole-Département du Val-de-Marne et 4,7 millions d'euros pour 1 projet dans le cadre de la convention de coopération stratégique Métropole-Paris La Défense, et 2,6 millions d'euros pour 12 projets au titre du Pacte Etat-Métropole.

Face au défi qu'a constitué la mobilité durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Métropole du Grand Paris s'est pleinement engagée en soutenant les initiatives sur son territoire pour faciliter les déplacements des métropolitains et des visiteurs. Ainsi, la Métropole du Grand Paris a participé au financement de plusieurs projets de stationnement vélo en lien avec l'événement à hauteur de 2 millions d'euros (dont 700 000 € pour les stations géantes Vélib') et au financement d'aménagements d'itinéraires cyclables d'accès à des sites Olympiques et Paralympiques à hauteur de 3,7 millions d'euros (à Paris et en Seine-Saint-Denis). Les Jeux de Paris 2024 ont été reconnus comme les premiers jeux cyclables au monde.



LES 5 ENJEUX DU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

- ⊙ Des axes structurants d'échelle métropolitaine en carence d'aménagements cyclables, en radiales pour assurer la liaison entre Paris et sa banlieue, et en rocade,
- ⊙ Des axes répondant à une demande et un besoin des Métropolitains déjà affirmés,
- ⊙ Des axes en phase avec la programmation et la planification des maîtres d'ouvrage métropolitains en matière d'aménagements cyclables,
- ⊙ Des axes en complément de la démarche des autres acteurs publics en matière de planification cyclable,
- ⊙ Des axes assurant la liaison de polarités urbaines et de centralités importantes (gares, pôles d'emplois, équipements, parcs, ...).

Le Plan Vélo Métropolitain adopté en juillet 2021 à l'unanimité du Conseil métropolitain définit un réseau cyclable structurant à l'échelle de la Métropole, en complémentarité des autres aménagements cyclables et ce, en lien avec les différents gestionnaires d'infrastructures.

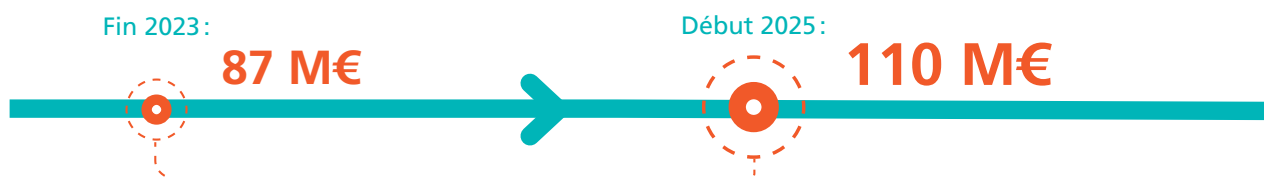
DES OBJECTIFS AMBITIEUX ET DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

La Métropole du Grand Paris s'est fixée des objectifs ambitieux pour encourager le déplacement à vélo dans ses communes :

- ⊙ 10 % des déplacements à vélo à l'horizon 2025,
- ⊙ Multiplication par 3 des déplacements à vélo à l'horizon 2030,
- ⊙ Plus de la moitié des déplacements en modes actifs à l'horizon 2050 (déplacements réalisés soit en transports collectifs, soit à pied, soit à vélo mécanique ou électrique).

DES INVESTISSEMENTS MÉTROPOLITAINS POUR RÉDUIRE LES COUPURES URBAINES

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS



La Métropole du Grand Paris porte une attention particulière aux projets de résorption de coupures urbaines participant à la continuité des aménagements cyclables. Plusieurs soutiens financiers ont ainsi été approuvés notamment au titre:

- du Plan Vélo Métropolitain (aménagements cyclables de franchissement de la Porte de la Chapelle),

- du Fonds Métropolitain des Équipements Structurants,
- du Pacte État-Métropole (projets de continuité cyclables au niveau de la Porte de la Villette, de la Porte de Châtillon, ou encore de la Porte d'Italie).

Depuis 2016, près de 200 projets de mobilité douce subventionnés, dans 85 communes, à hauteur de 110 millions d'euros, notamment dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain et du financement des équipements structurants, dont notamment:

2,6 M€

pour 12 projets au titre du Pacte État-Métropole

49 M€

pour 10 projets de franchissement au titre du Fonds Métropolitain des Équipements Structurants (hors passerelle Valmy)

4.7 M€

pour 1 projet dans le cadre de la convention de partenariat stratégique Métropole - Paris La Défense

26,6 M€

pour 51 projets d'aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain

2,3 M€

pour 10 projets dans le cadre de la convention de partenariat Métropole-Département de Seine-Saint-Denis

2,5 M€

pour 2 projets dans le cadre de la convention de partenariat Métropole-Département du Val-de-Marne

22,6 M€

pour 100 projets au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain

En complément du Plan Vélo Métropolitain, la politique cyclable de la Métropole du Grand Paris passe également par des partenariats bilatéraux avec les Départements et avec l'Établissement Public de Paris La Défense. Ainsi le Conseil Métropolitain a adopté des conventions de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis, le Département du Val-de-Marne et l'Établissement Public de Paris La Défense.

Plus de 50 réunions techniques se sont tenues avec les services des Départements.

LE PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

Ligne **1**
De **Rueil-Malmaison**
à **Noisy-le-Grand** > **33 km**

Ligne **2**
Tronc Issy RER
à **Saint-Denis Porte de Paris**
> **15 km**

Branche **Saint-Denis Porte de Paris**
à **Gennevilliers Les Courtilles** > **5 km**

Branche **Saint-Denis Porte de Paris**
à **Argenteuil (mairie)** > **13 km**

Ligne **3**
De **Paray-Vieille-Poste**
à **Saint-Denis** > **24 km**

Prolongement jusqu'à
Juvisy-sur-Orge

NOUVEAU

Ligne **4**
De **Bourg-la-Reine**
à **Limeil-Brévannes** > **34 km**





Ligne **5**
De L'Hay-les-Roses à Bobigny
>28 km

Ligne **6**
De Créteil à Aulnay-sous-Bois
>33 km

Ligne **7**
De Boulogne-Billancourt
à Joinville-le-Pont >26 km

Ligne **8**
De Rosny-sous-Bois à Paris/
Gambetta >8 km

Ligne **9**
De Sucy-en-Brie à Marolles-
en-Brie >9 km

Lignes

1 2 3 4 5 6 7 8 9

Lignes alternatives



Lignes complémentaires



Réseau Vélo Île-de-France



Équipements structurants en cours

Équipements structurants terminés

LES ACTIONS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN FAVEUR DES MOBILITÉS DOUCES PENDANT LES JEUX DE PARIS 2024



Face au défi qu'a constitué la mobilité durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Métropole du Grand Paris s'est pleinement engagée pour simplifier les déplacements des Métropolitains et des visiteurs.

À ce titre, la Métropole a participé au déploiement **d'offres de stationnement cyclable** sur son périmètre, en apportant un soutien financier à travers un budget de 2 M€ dédié à :

- ⦿ **660.000 €** à Plaine Commune et au Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis pour la création de **1 100 places de stationnement pérenne**, dans une logique d'héritage, au Stade de France et au Parc Georges Valbon,
- ⦿ **606 500 €** à Paris 2024 pour la mise en place de **près de 5 000 places de stationnement vélos sécurisé**,
- ⦿ **700 000 €** pour des stations géantes Vélib' éphémères accompagnées d'une présence humaine aux abords des sites Olympiques,

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris a également participé financièrement à hauteur de 3,7 millions d'euros à la création **d'aménagements d'itinéraires cyclables** assurant l'accès à des sites Olympiques et Paralympiques :

- à Paris: Boulevard Malesherbes, Boulevard Haussmann, Porte de la Chapelle, rue Marx Dormoy et rue La Chapelle et l'Installation d'un pont flottant sur le canal Saint-Denis, pour la desserte cyclable du Stade de France / Centre Aquatique Olympique,
- ainsi qu'en Seine-Saint-Denis: aménagement de la rive droite du canal Saint-Denis à Aubervilliers et Saint-Denis, boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen, avenue Paul Vaillant Couturier à la Courneuve.

Enfin, pour compléter l'offre Vélib' déjà présente sur le territoire métropolitain, **des stations Vélib' éphémères** ont été installées :

- ⦿ Pendant les Jeux Olympiques:
 - 14 stations ont été mises en service sur 10 sites de compétition, pour un total de 3 600 places au cumul ;
- ⦿ Pendant les Jeux Paralympiques:
 - 10 stations ont été mises en service sur 8 sites de compétition, pour 2 400 places au cumul.

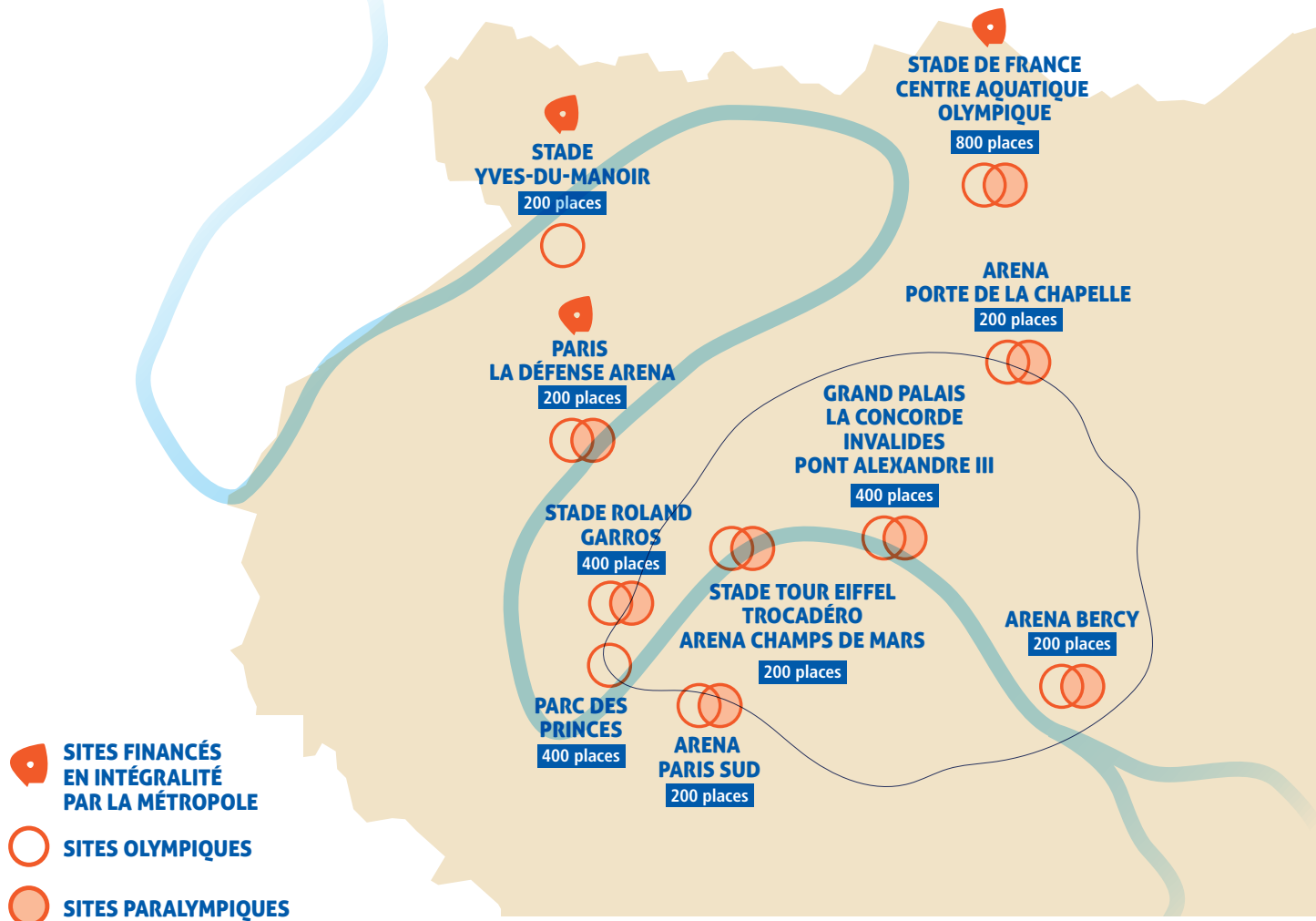


Inauguration de la station Vélib' géante éphémère de Saint-Denis pendant les Jeux de Paris 2024 par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.



DES STATIONS ÉPHÉMÈRES VÉLIB' MÉTROPOLE AU PLUS PRÈS DES LIEUX DE COMPÉTITIONS

Véliparc



UNE FRÉQUENTATION RECORD PENDANT LES JEUX DE PARIS 2024 !

- Pendant les Jeux Olympiques :
 - 2,5 millions d'utilisateurs soit + 28% en comparaison avec 2023 à la même période,
 - Pour les stations géantes : Plus de 41 000 trajets entre le 24 juillet et le 4 août, soit plus de 1 600 utilisateurs par jour ;
- Pendant les Jeux Paralympiques :
 - 2 millions d'utilisateurs, soit + 3,5% en comparason avec 2023 à la même période,
 - Pour les stations géantes : Plus de 12 000 trajets entre le 29 août et le 8 septembre, soit près de 1 200 utilisateurs par jour ;
- Au total sur l'ensemble des Jeux de Paris 2024 :
 - 4,5 millions de trajets ont été réalisés à Véliparc, soit +17,5% en comparaison avec 2023 à la même période,
 - Plus de 214 000 trajets directement en lien avec les Jeux,
 - 54 044 trajets depuis ou vers les stations géantes.

FOCUS SUR LES AVANCEMENTS

🕒 Près de 25 km d'aménagements cyclables réalisés :

- 12 projets portés par la Ville de Paris, totalisant 15 km : avenue de Clichy / avenue de Saint-Ouen, avenue Gambetta (Est), Pont de la Concorde, Boulevard Pasteur, rue Tronchet / rue du Havre, Grands Boulevards (entre Place de la République et boulevard des Italiens) / rue de Charenton / rue de Vaugirard / rues de la Chapelle & M. Dormoy / boulevard Malesherbes (entre Hausmann et Courcelles) / rue Belgrand / Bd de l'Hôpital;

- 6 projets portés par le Département de la Seine-Saint-Denis totalisant 3,6 km : RD 40 (rue du Parc) à Noisy-le-Sec, RD 14 (avenue Michelet) à Saint-Ouen, RD 37 (avenue Gabriel Péri) à Montreuil, RD410 (entre la place de la République et le cours des Lavandières) à Saint-Ouen, Place Pleyel à Saint-Denis, RD 29 (avenue de Stalingrad) à Stains;

- 4 projets portés par le Département du Val-de-Marne totalisant 2,5 km : RD 154 (avenue de la Liberté) à Charenton-le-Pont, RD 204 (avenue Descartes) à Limeil-Brévannes, carrefour Pompadour à Créteil (en partie), et RD233 – tranche Sud, à Ormesson-sur-Marne;

- 1 projet de 1,2 km porté par Grand Orly Seine Bièvre : le long de l'aqueduc de la Vanne, à Paray-Vieille Poste;

- 1 projet de 0,9 km porté par la Ville de Reuil-Malmaison : rue Albert 1^{er};

- 1 projet de 0,6 km porté par la Ville de Nanterre : rue Noël Pons;

- 2 projets portés par la Ville des Lilas totalisant environ 1 km : boulevard du général Leclerc de Hauteclocque et boulevard de la Liberté;

- 1 projet de 0,4 km porté par la Ville de Vincennes : rue des Laitières;

🕒 Bientôt près de 6 km d'aménagements cyclables supplémentaires :

- 1 projet de 1,5 km porté par la Ville de Paris : Boulevard Hausmann (entre Italiens et Malesherbes);

- 1 projet de 0,8 km porté par le Département de la Seine-Saint-Denis: boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen;

- 1 projet de 100 m porté par la Ville des Lilas : Anciens Combattants;

- 2 projets portés par le Département du Val-de-Marne totalisant 1,1 km: RD233-tranche Nord à Ormesson-sur-Marne, RD6 à Charenton (1,3 km), RD4 à Joinville-le-Pont (0,4 km), carrefour Pompadour à Créteil;

- 1 projet de 300 m porté par Grand Orly Seine Bièvre : boulevard Chastenet de Géry;

- 1 projet de 600 m porté par Plaine Commune: Rue du Canal;

- 1 projet de 1,1 km porté par la Ville de Vincennes : rue de la Jarry et rue des Meuniers.

🕒 Et près de 15 km d'aménagements cyclables dont les travaux débiteront prochainement.

NOMBRE DE KILOMÈTRES DE PISTES CYCLABLES LIVRÉS

Fin 2023: **9 km**

Début 2025:

25 km

LA « MÉTHODE VÉLO » DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Pour mettre en oeuvre le Plan Vélo Métropolitain, la Métropole du Grand Paris s'appuie sur une démarche multi partenariale :

LES COMITÉS D'AXES

Chaque ligne est pilotée par un comité d'axe, instance politique qui réunit l'ensemble des collectivités concernées (communes, Établissements Publics Territoriaux et Départements), la Région Île-de-France, la Préfecture de Région, et les partenaires de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de cette démarche (IPR, APUR et Collectif Vélo Île-de-France).

Les comités d'axes sont directement animés par la Métropole du Grand Paris.

Chaque comité d'axe a pour objet :

- De partager l'état d'avancement des projets cyclables compatibles avec les tracés de la ligne du Plan Vélo Métropolitain concernée,
- D'échanger sur de possibles évolutions de tracés : en tant qu'alternatives de tracé, et/ou en tant que compléments de tracés.

La Métropole du Grand Paris ambitionne de réunir chaque comité d'axe tous les 18 mois environ.

La Métropole du Grand Paris a installé le comité d'axe de chaque ligne du Plan Vélo Métropolitain. La deuxième session de comités d'axes a démarré en 2024 et se poursuit en 2025.

○ LES RÉUNIONS TECHNIQUES

Chaque comité d'axe est précédé et suivi de réunions techniques.

Animées par la Métropole du Grand Paris, elles sont des temps d'échanges entre services partenaires, sur un tronçon considéré.

Dans la mesure du possible, des visites de terrain à vélo y sont organisées sur le tronçon d'itinéraire en question.

Début 2025 : près de 100 réunions techniques de ce type se sont tenues.

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES POUR LE VÉLO EN LIBRE SERVICE

Vélib' Métropole, plus grand service public de vélos en libre-service au monde, témoigne de la volonté des Maires et de la Métropole du Grand Paris de répondre aux enjeux d'attractivité métropolitaine, de lutte contre la pollution de l'air et de bruit. Le succès de ce service repose sur sa continuité et son maillage.

La participation financière de la Métropole du Grand Paris, à hauteur d'environ 6,3 millions d'euros par an au Syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM) a permis le déploiement de 1501 stations dans 65 communes.

Au 1^{er} février 2025, le service compte **473 000 abonnés annuels** qui, avec les 250 000 usagers occasionnels, ont parcouru **157,8 millions de kilomètres** en 2024.

La Métropole du Grand Paris veille à une articulation pertinente entre :

- Le déploiement de nouvelles stations Vélib' d'une part,
- Et la mise en oeuvre progressive du Plan Vélo Métropolitain d'autre part.

LES 5 AVANTAGES DE L'USAGE DU VÉLO POUR LES MÉTROPOLITAINS

⊙ LA SANTÉ

La pratique du vélo réduit les risques pour quelques grandes pathologies: moins 30% pour les maladies coronariennes, moins 24% pour les maladies vasculaires cérébrales, moins 20% pour le diabète de type 2, moins 15% pour le cancer du sein, moins 40% pour le cancer du côlon, etc. (source Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie – 2013).

⊙ LA QUALITÉ DE L'AIR

Utiliser un vélo pour se déplacer, c'est laisser sa voiture particulière au garage! Cela participe à l'amélioration de la qualité de l'air grâce à la réduction des émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques.

⊙ LE COÛT

Se déplacer à vélo coûte moins cher, comparativement aux coûts induits par l'acquisition ou la location d'une voiture particulière. Avec des infrastructures plus légères, le vélo coûte également moins cher aux communes.

⊙ L'ATTRACTIVITÉ DES COMMUNES

Les Métropolitains sont de plus en plus nombreux à vouloir se déplacer à vélo. Au coeur des villes le vélo présente des avantages très positifs en matière d'amélioration du cadre et de la qualité de vie: il diminue la pollution de l'air et les nuisances sonores, et son usage libère des espaces. Cette combinaison gagnante contribue à l'attractivité des communes.

⊙ L'APAISEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Les vélos profitent d'un partage équitable de la voirie entre les différents modes de déplacements. Cette meilleure insertion urbaine des aménagements cyclables participe également à une amélioration qualitative des voiries en tant qu'espaces publics. Le Plan Vélo Métropolitain permet d'offrir un réseau de pistes cyclables continu, de qualité, sécurisé et connecté.

Mesures ⊙ d'accompagnement



Dans le cadre de son opération «Métropole Roule Propre!», la Métropole du Grand Paris finance l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) jusqu'à 500€, en cas de mise à la casse d'un vieux véhicule polluant.



Plus d'infos sur:
Métropole Roule Propre!
<https://www.metropolegrandparis.fr/fr/metropole-roule-propre-0>

CHIFFRES CLÉS DU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

9 axes

sécurisés et continus

70

communes

concernées, plus de 50% des communes de la Métropole

230 km

d'aménagements cyclables au total

108 M€

sur 10 ans

de financements prévus par la Métropole du Grand Paris

10 ans

pour accompagner la mise en œuvre

68 %

d'aménagements déjà réalisés et engagés

DEPUIS 2016

200 projets

de mobilité douce subventionnés, dans

85 communes

à hauteur de

110 M€

notamment dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain et du financement des équipements structurants.

L'élaboration du Plan Vélo Métropolitain s'est faite en partenariat avec l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), l'Institut Paris Région (IPR), l'Agence Métropolitaine des Mobilités et le Collectif Vélo Île-de-France, groupement de 42 associations et fédérations cyclistes dans plus de 80 villes, de près de 8000 adhérents.

Retrouvez plus d'informations sur
[www.metropolegrandparis.fr/
fr/plan-velo-metropolitain](http://www.metropolegrandparis.fr/fr/plan-velo-metropolitain)

Métropole du Grand Paris

15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 PARIS – Tél. 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr



CONTACT PRESSE

Mail : presse@metropolegrandparis.fr

Directrice de la Communication
et des Relations Presse

Anne-Claire DHENNIN : 06 27 72 15 87

Attachées de Presse

Inès MOULOUJ : 06 02 72 14 04

Clara DE MAGALHAES : 06 28 18 57 65